

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Lamanère

du vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Jean Paul Laïlle

Présents :

Mme Gisèle Juanole, Maire
M. Jacky Pujol, premier adjoint
M. Gérard Cuvilliez, second adjoint
M. Jean-Paul Laïlle, conseiller
Mme Claudine Roca, secrétaire

Absents excusés : Mme Pierrette Juanole-Démoulin, conseillère, M. Claude Font, conseiller

La réunion est ouverte à 9h13

- Modification de l'ordre du jour initial

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour initial en rajoutant au chapitre

FINANCES:

- Délibération pour l'ouverture anticipée de crédits budgétaires de la section d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- Délibération pour les travaux en régie 2025.

Le chapitre FINANCES devient ainsi :

- Décisions Modificatives pour régularisation dépenses de fonctionnement
- Délibération pour l'ouverture anticipée de crédits budgétaires de la section d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- Délibération pour les travaux en régie 2025.
- Remboursement à un élu pour achat de matériel
- Remboursement à un tiers d'achat de linge de maison pour le gîte
- Paiement de l'accès internet 4G à l'association Reliance

Le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité des membres présents.

1-FINANCES :

- **Décisions Modificatives pour régularisation dépenses de fonctionnement**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (**DM N°3**) :

SECTION FONCTIONNEMENT

Diminution	Montant	Augmentation	Montant
65 311 Indemnités de fonction (élus)	-5 050,00 €	6450 Charges sécurité sociale et de prévoyance	+ 2 000,00 €
		60 612 Energie - électricité	+ 1 000,00 €
		61 551 Entretien et réparation matériel roulant	+ 1 000,00 €
		618 Divers services extérieurs	+ 1 000,00 €
		66 111 Intérêts à échéances	+ 50,00 €
Total	-5 050,00 €	Total	+ 5 050,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** cette répartition de dépenses et de recettes de la section Fonctionnement et la prise de décision modificative **(DM N°3)**,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Une délibération sera rédigée en ce sens

- **Délibération pour l'ouverture anticipée de crédits budgétaires de la section d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoit que :

« jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget à cette date, le Maire a la possibilité, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrite au budget lors de son adoption »

Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant que certaines dépenses doivent être réalisées sur le Budget Principal, il est porté à la délibération du Conseil Municipal les décisions suivantes :

- Autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, aux chapitres ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Crédits ouverts BP 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
16 Remboursement d'annuités d'emprunts	9 553,00 €	2 388,25 €
20 Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	375 €
21 Immobilisations corporelles	7 034,94 €	1 758,73 €
23 Immobilisations en cours	1 187 000,12 €	296 750,03 €
TOTAL	1 205 088,06 €	301 272,01 €

- Autoriser Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- o **Approuve** ces décisions,
- o **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- **Délibération pour les travaux en régie 2025.**

Une délibération doit être prise pour les travaux en Régie 2025, selon les informations présentées dans le tableau ci-après :

Désignation des travaux	Coût du matériel (€ TTC)	Main d'œuvre (h)
Gîtes : mise aux normes	1 176,33	48
Voirie (fonderie Dautre)	5 087,41	95
Clôture aire de jeux	179,00	14
Plate-forme OM	780,74	50
Total	7 223,48	207

Si l'on compte 23 € TTC l'heure, le total pour la Main d'œuvre s'établit à $207 \times 23 = 4\,761$ € TTC

Le total des travaux en Régie 2025 s'élève donc à $7\,223,48 + 4\,761 = 11\,984,48$ € TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le montant des travaux en Régie pour 2025,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Une délibération sera rédigée en ce sens

- **Remboursement à un élu pour achat de matériel (plaque apposée sur la façade de la Mairie, avec la devise de la République)**

Un élu a acheté du matériel pour la somme de 117,97 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le remboursement à l'élue de l'achat de ce matériel,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Une délibération sera rédigée en ce sens

- **Remboursement à un tiers d'achat de linge de maison pour le gîte**

Un tiers a acheté du linge de maison pour le gîte, pour la somme de 92,97 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le remboursement au tiers de l'achat de ce linge de maison,
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Une délibération sera rédigée en ce sens,

- **Paiement de l'accès internet 4G à l'association Reliance**

Paiement de l'accès internet 4G à l'association Reliance : 2 216,45 € TTC représentant le montant total de 5 annuités d'abonnement 4G de 2021 à 2025, pour la mairie et les gîtes communaux.

2- VOIRIE COMMUNALE:

- **Relance demande de subventions Etat Département Région Cami del Coral : accès captage de l'eau potable du village.**

La piste du Cami del Coral est la seule issue de sortie du village si la D44 en provenance de Serralongue est coupée. Elle conduit à nos captages d'eau situés en amont du village ainsi qu'au château d'eau et était goudronnée sur cette portion. C'est cette portion qui est en très mauvais état. La piste se poursuit pour relier le patrimoine de l'ermitage de ND du Coral d'une part , puis pour rejoindre la D115 d'autre part à 2km au-dessous du Col d'Ares.

La réfection de cette piste est donc indispensable.

Un devis avait été établi le 11 décembre 2024 par la société Adrien SPOR, pour un montant de 32 700 € HT. Le plan de financement prévoyait 60% pour la DETR, 20% pour le département et 20% en autofinancement.

Le dossier a été déposé le 30 décembre 2024 (démarches simplifiées DETR DSIL) et clos le 25 septembre 2025. Aucune subvention n'a été accordée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de relancer le dossier, après avoir obtenu une remise à jour du devis par l'entreprise SPOR. Ce dossier sera déposé via démarches simplifiées DETR DSIL.

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Bureautique**

- La société CONNEXX met en place la fibre à la mairie de Lamanère avec fourniture du matériel pour accès internet et téléphonie. Contrat professionnel de 5 ans, pour 127 € HT mensuels. Cadeau de bienvenue de 465 € HT.
- Il est prévu d'installer deux écrans dans le bureau de la secrétaire. La société Rex Rotary se chargera de l'installation et de la maintenance. Le contrat de maintenance avec Triangle Informatique ne sera pas renouvelé.
- Dès que le matériel informatique et téléphonique sera installé, l'accès internet 4G via l'association Reliance sera dénoncé (voir plus haut)

- **Demande de location à l'année**

Cette question sera reconsidérée après la période estivale.

- **2° Printemps Culturel à Lamanère**

Dates suggérées : 23, 24 et 25 mai 2026.

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.



La séance a été levée à 12h00